AR Prefecture

016-211601380-20241216-DCM202412_06-DE Reçu le 17/12/2024 Publié le 17/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 20 - votants : 23 dont 3 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le lundi 16 décembre 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
---	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 10/12/2024

PRESENTS:

Mmes GINGAST, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. DAVIAUX, FREMINET, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

ABSENTS EXCUSES:

MM. LABROUSSE, MORIN, MOUHICA et Mmes LAINE, DIABY et GOMES DA COSTA

POUVOIRS: De M. LABROUSSE à Mme CHAUVEAU

De Mme LAINÉ à Mme GINGAST De M. MOUHICA à M. CALANDRAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien CHAUVAUD

Délibération: 2024-12-06

Finances - Décision modificative budgétaire n°5 (Budget principal)

Rapporteur: Hélène GINGAST

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2024-03-08 du 25 mars 2024 adoptant le budget primitif pour l'année 2024,

Vu les délibérations du conseil municipal du 24/06/2024, 08/07/2024, 21/10/2024 et 18/11/2024 adoptant les décisions modificatives 1/2024, 2/2024, 3/2024 et 04/2024 du budget principal,

Considérant la nécessité de procéder à des écritures comptables concernant le budget principal de la Commune,

Considérant la nécessité de prendre en compte dans les écritures comptables du budget principal des besoins nouveaux,

AR Prefecture

016-211601380-20241216-DCM202412_06-DE Reçu le 17/12/2024 Publié le 17/12/2024

Il est proposé de modifier le BP 2024 pour le budget principal de la Commune comme suit.

En investissement:

- Ajustement de la dépense pour l'achat de cavurnes
- Ajustement de la dépense du restaurant scolaire pour achat d'une éplucheuse

Sens / Section	Op. / ART.	Objet	BP 2024 + DM.1 à 4	DM.5	TOTAL après DM
DI	347 / 21316	Cimetière / Constructions équipements du cimetière	21 420,00 €	-2 700,00 €	18 720,00 €
DI	315 / 2188	Restaurant scolaire / Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €	2 700,00 €	7 700,00 €
Sous-total Dépenses d'investissement				00,00 €	
Sous-total de la section d'investissement				0,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 23 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DECIDE :

- D'APPROUVER la proposition ci-dessus exposée de modification du budget principal n°05-2024,
- D'AUTORISER Madame le Maire, à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré à FLEAC, le 16 décembre 2024

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le :

17 DEC. 2024

Réception du :

17 DEC. 2024

Mise en ligne le:

17 DEC. 2024

Le Maire, Hélène GINGAST



Pour copie conforme, Le Maire, Hélène GINGAST

Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département